



Comité technique ministériel du 18 juin 2013

Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Camarades,

De comités techniques ministériels en comités techniques ministériels successifs, force est de constater que les difficultés opposées aux salariés de ce pays ne ... connaissent pas la crise !

Ce qu'on retiendra de l'actualité récente, c'est une accélération des mesures libérales sous la contrainte voulue et acceptée de la Commission européenne sous couvert qu'un jour viendra où ... il fera beau !

Deux éléments de l'actualité se conjuguent pour l'illustrer :

Premier élément d'actualité :

La publication avant-hier - un dimanche ! tout un symbole... - de la loi relative à la Sécurisation de l'emploi qui va notamment :

- faciliter les licenciements économiques collectifs en restreignant tous les délais de consultation et d'action des représentants du personnel,
- exonérer les employeurs de plan de sauvegarde d'emploi (PSE) dès lors que des salariés s'aviseraient de refuser une mobilité forcée,
- généraliser les accords collectifs « chantage à l'emploi » avec un risque de baisses de salaire imposées s'il existe un accord dit de maintien dans l'emploi dans l'entreprise, et le licenciement des salariés qui refuseront.

Le [courrier que nous a, de son côté, adressé le 31 mai](#) la ministre de l'égalité des territoires et du logement qui annonce notamment au personnel :

- sa décision d'abandonner l'instruction des actes d'urbanisme et l'ingénierie de solidarité,
- la perspective d'un processus de redéploiement des personnels qui vers d'autres missions, qui vers d'autres employeurs (pour peu que ces derniers s'en trouvent...).

L'administration a beau répéter à l'envi que ce n'est pas un plan social – parce qu'à ses yeux le mot « social » ne vaut que si on ... licencie ! -, [à FO nous appelons un chat un chat](#), et [un plan antisocial un plan antisocial](#) !

A cet égard, si la notion d'égalité entre les salariés du privé et ceux du public est bien réelle, ce n'est cependant pas l'égalité de traitement mais ... l'égalité de maltraitance !

Deuxième élément de l'actualité, pas sur l'égalité mais sur le ... « logement » (si je puis dire !) :

Le ministère s'apprête à entasser les occupants de la Grande Arche dans la tour SFR ou encore de profiter du regroupement des services du siège de la DIR Centre-Ouest, louable intention, mais pour les confiner dans des locaux restreints.

Parallèlement c'est plus d'un hectare de bureaux somptueux qui accueillera, boulevard Haussman, les 360 cadres de la Banque publique d'investissement (établissement public de l'État au traitement incomparable avec celui d'autres établissements publics, je pense plus particulièrement au Cerema et à son futur siège).

Mais il est vrai que, RGPP ou MAP, lorsque l'on aborde les questions financières, l'asymétrie est toujours de règle...

Encore que lorsque nous disions récemment ici que rien n'avait changé, et que tout avait continué - mais en pire ! - nous ne croyions pas si bien dire !

Mais je ne terminerai pas sans évoquer un autre événement intervenu depuis le précédent Comité technique ministériel, qui se tient peu avant la conférence dite « sociale » : je veux parler de la remise du rapport de Madame Moreau.

La commission a suivi scrupuleusement la volonté du Gouvernement sur sa mesure phare (l'allongement de la durée de cotisation à 44 ans) plutôt que le recul de l'âge de départ (à 62 ans).

Mais personne n'est dupe de cette entourloupe (que le rapport avoue lui-même lorsqu'il précise, par exemple, que la génération 1978 présente, à 30 ans, un déficit de 11 trimestres par rapport à la génération 1950...).

Quant à l'égalité de traitement, alors qu'elle constate que les taux de remplacement sont proches (74,5% pour le privé et 75,2% pour le public), la commission propose une refonte du calcul sur les 6 derniers mois, en intégrant un pourcentage de primes (5%) et en retenant les 10 dernières années.

Là encore personne n'est dupe.

S'il s'agit d'opposer les salariés du privé et ceux du public pour aboutir à un régime unique et donc à la remise en cause du Statut, le gouvernement doit être conscient qu'il fait un mauvais calcul.

Car ce que le rapport Moreau préconise en fait est une égalité vers le bas...

comme Madame Duflot quand elle annonce, pour les territoires, une égalité par le vide !

Je vous remercie.